

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 13 décembre 2023**

**Convocation : 7 décembre 2023 Date d'affichage : 7 décembre 2023**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Madame Fabienne PRUNOT**

Etaient Excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), M. Damien THOMASSON (Tramayes)

Pouvoir :

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

**Modification du tableau des effectifs  
au 13 décembre 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2023-82**

Vu le Code général de la fonction publique,  
 Vu la délibération n° 2023-63 du 9 novembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,  
 Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à mi-temps pour assurer l'entretien du site du lac de Saint-Point,
- 2 postes d'adjoint technique à 9h pour assurer des missions d'animateur périscolaire.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
<b>Filière administrative</b>							
	Attaché Principal	A	35H	1	0		
	Attaché	A	35 H	1	0		
	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	35 H	3	2	2	
	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	B	35 H	3	0		
	Rédacteur	B	35 H	2	1		1
	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	35 H	5	4	3	1
	Adjoint administratif	C	28 H	1	0		
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	14 H	1	1	1	
<b>Filière technique</b>							
	Ingénieur	A	35H	1	1		1
	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	B	35H	1	1	1	
	Technicien	B	35H	3	1		1
	Adjoint technique Pal 2 <sup>e</sup> Cl	C	17H30	1	1	1	1
	Adjoint technique	C	35H	1	1	1	
	Adjoint technique	C	17H30	1	1		1
	Adjoint technique	C	15H	1	1		1
	Adjoint technique	C	9H	2	2		1
	Adjoint technique	C	6H30	1	0		
	Adjoint technique	C	2H	1	1		1
	Adjoint technique	C	3H30	1	1		1
	Adjoint technique	C	5H	1	1		1
<b>Filière Animation</b>							
	Animateur	B	30H	1	1	1	
	Adjoint Animation Pal 1 <sup>e</sup> Cl	C	35H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 1 <sup>e</sup> Cl	C	30H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 2 <sup>e</sup> Cl	C	35 H	1	0		
	Adjoint Animation	C	35H	4	4	1	3
	Adjoint Animation	C	32H	1	1		1
	Adjoint Animation	C	31H	1	1	1	
	Adjoint Animation	C	30H	8	7	3	4
	Adjoint Animation	C	28H	1	0		
	Adjoint Animation	C	15H	1	1		1
<b>Filière Médico-Sociale</b>							
	Auxil. Puéricul. Classe supérieure	B	35H	3	3	3	
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	35 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	28 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	17 H	1	1		1
<b>Filière Sociale</b>							
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	1		1
<b>TOTAL</b>				<b>62</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>24</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20231213-2023\_82-DE

DELIB 2023-82

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20231213-2023\_82-DE

**DELIB 2023-82**